

Restauration Zone Humide au Bassin de Gravelle – Etréchy

1 - Contexte

Le bassin de Gravelle est situé sur la partie Est de la commune d'Etréchy. D'une surface de 7500m² et d'une capacité d'environ 21 000m³, il constitue le principal exutoire du réseau d'eaux pluviales de la commune d'Etréchy.

Le bassin se situe sur un terrain appartenant à la CCEJR qui, de par ses compétences, en assure sa gestion et son entretien.



En 2019, la CCEJR a envisagé un curage du bassin afin d'augmenter la capacité de stockage de l'ouvrage et de faciliter l'évacuation des eaux du réseaux d'EP de la commune d'Etréchy (~170 000€). Le SIARJA a proposé une solution alternative visant à dénoyer le bassin et à restaurer un milieu humide apte à assurer les fonctions de rétention (effet tampon) et de ralentissement des écoulements, tout en favorisant la renaturation du site par la création d'habitats aquatiques et humides (~12 000€). En mai 2019, ce travail a pu être effectué sous couvert d'un étroit partenariat entre la CCEJR et le SIARJA.



Etat initial du Bassin de Gravelle (vue aval)



Etat initial de l'ouvrage de régulation du Bassin (vue aval)



Etat initial de l'ouvrage de régulation du Bassin (vue aval)

2 - Mise en œuvre du projet

Etape 1 : Vidange du Bassin de Gravelle (mai 2019)

Cette vidange, réalisée par le SIARJA via l'ouverture de l'ouvrage aval, a permis de visualiser le fonctionnement du bassin de gravelle sans contrainte hydraulique.



Etape 2 : Suivi de l'expression des habitats aquatiques et humides (aout 2019)

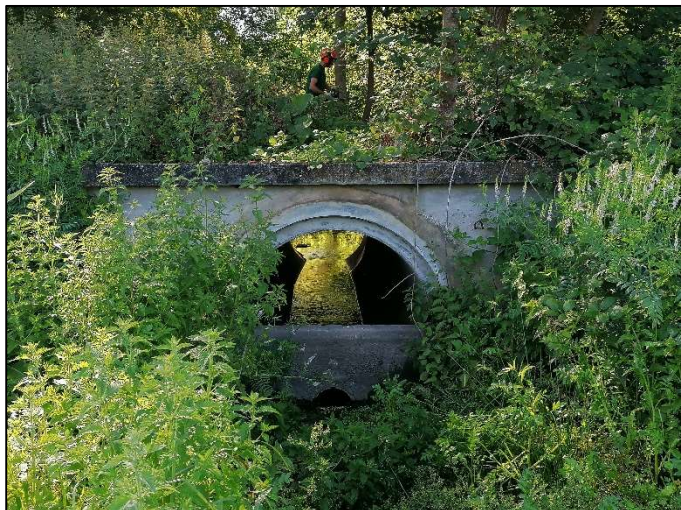
Cette deuxième étape a consisté à suivre l'évolution du milieu et à apprécier la fonctionnalité des habitats humides. Elle a confirmé l'intérêt et le potentiel de la démarche de restauration de la zone humide.



Etat des lieux du Bassin de Gravelle après vidange de l'ouvrage

Etape 3 : Suppression de l'ouvrage de régulation aval (Juillet 2020)

L'objectif est alors de supprimer totalement les contraintes à l'écoulement du ruisseau des Corps Saint, de s'émanciper de la charge d'entretien de l'ouvrage de régulation et de restaurer une continuité écologique s'étendant de la Juine jusqu'au bassin de Gravelle. Les travaux ont été exécutés par la CCEJR.



Etat initial de l'ouvrage de régulation du Bassin (vue amont)



Intervention de l'entreprise Colas



Eléments de l'ouvrage retirés du cours d'eau



Section réouverte en aval du bassin de Gravelle



Apport granulométrique



Connexion aval finalisée

Etape 4 : Suivi écologique du milieu (août 2020)

L'étude vise à suivre l'expression des habitats aquatiques et humides sur le bassin de gravelle. Un rapport d'étude a été produit par le SIARJA en 2020 caractérisant les milieux humides et définissant 4 types d'habitats (Cressonnières basses des eaux courantes, Mégaphorbiaie europhile, Roselière haute). Les suivis amphibiens, reptiles et éventuellement piscicoles seront organisés en 2021.

Une attention particulière est par ailleurs maintenue autour de la reprise des ligneux et le risque de fermeture du milieu.

